

Le lynchage de Nosy Be en procès : l'ombre resurgit d'une nuit d'horreur

TV5 Monde - Pascal Priestley - 03/10/15



La foule autour du bûcher d'une de ses victimes, le 3 octobre 2013.
(DR)

Deux ans exactement après le lynchage à mort sur l'île touristique de Nosy Be (Madagascar) de deux Européens et un Malgache s'ouvre à Antananarivo le procès de ses présumés auteurs. 37 inculpés pour un assassinat collectif qui a impliqué en réalité des centaines de personnes, et dont le souvenir embarrasse.

C'est un rappel dont Madagascar aurait préféré se passer, et sans doute aussi la France. Ce 5 octobre doit débiter à Antananarivo le procès d'une partie des suspects du lynchage, deux ans plus tôt presque jour pour jour, de deux Européens et un Malgache sur l'île emblématique de Nosy Be. 37 malchanceux, identifiés par les vidéos ou l'enquête, sur ... des centaines de participants. Les uns sont accusés d'assassinat, d'autres d'arrestation illégale ou séquestration. Deux gendarmes sont inculpés de non-assistance. Leur absence à une première audience le 9 septembre avait provoqué un report du procès.

Dans la nuit du 2 au 3 octobre 2013 un Français et un Italien sont longuement torturés puis brûlés vifs sur la plage réputée paradisiaque d'Ambatoloaka par une population déchaînée, après un simulacre de procès populaire. Un Malgache subit le même sort peu après. Cause ou prétexte : une rumeur les impliquant à tort et sans la moindre charge concrète dans le meurtre d'un enfant.



La plage d'Ambatoloaka

(photo touristique)

Le Français se nomme Sébastien Judalet. Il habite Montreuil en région parisienne où il est conducteur d'autobus et père d'une fille de 11 ans. Il a découvert Madagascar un an plus tôt avec sa compagne d'alors, dans ce qui était le premier « grand » voyage de sa vie, lui qui n'avait jamais pris l'avion. Nosy Be l'avait émerveillé. Séparé, il y était retourné seul l'été 2013, louant un bungalow bon marché, près de la plage d'Ambatoloaka. Là il avait fait quelques connaissances. Celle de Roberto Gianfalla, italien de France qui tente de s'installer sur l'île, féru des pierres semi-précieuses qui y circulent. Celle aussi d'un Malgache du nom de Zaidou, « beach boy » local vivant du tourisme, un peu débrouillard de profession.

Nosy Be n'est pas un havre de douceur pour tous. Depuis quelques jours, l'île bruit de la disparition d'un enfant de 7 ans, Chaïno, ranimant une rumeur récurrente d'enlèvements. Peut-être en raison d'une conversation téléphonique surprise et mal interprétée, des soupçons – qui ne seront jamais étayés – se portent ce 2 octobre sur Zaidou, qui se trouve être un lointain parent de l'enfant, mal vu de la famille.

Scènes de chasse

Les esprits s'échauffant, ils deviennent vite des accusations. Pris à partie, Zaidou est emmené pour être livré aux autorités avant de disparaître dans la confusion. Convaincue de sa culpabilité, une foule vient assiéger la gendarmerie où on le croit, à tort, détenu. Des résidences de gendarmes sont attaquées.

C'est dans cette ambiance qu'est retrouvé, vers 23 h, le corps de l'enfant. Ramené sur la plage par la marée, il est très marqué par son séjour prolongé dans l'eau. Une autopsie conclura ultérieurement à l'homicide. Dans l'immédiat, les villageois remarquent que des parties molles en ont été arrachées. Probablement l'oeuvre de la faune marine, mais on y voit dans l'émotion la preuve d'un vol d'organes, mercantile ou rituel, souvent invoqué dans les [fantasmes locaux](#).

Faute de Zaidou, la foule cherche d'autres coupables: « *les émeutiers, rapportera le commandant de gendarmerie adjoint, ont soupçonné deux vazahas [le terme désigne les blancs, à Madagascar] d'être les auteurs de ce meurtre et de se livrer au trafic d'organes* ». « *Le malheur de Sébastien est d'avoir parlé et blagué avec Zaidou sur la plage ainsi que Gianfalla Roberto* », témoignera un commerçant français. Après s'être emparé de Sébastien, le groupe part à la recherche de Roberto, le trouvent et s'en saisissent.

Les « accusés » tentent alors d'obtenir l'intercession de deux Français « locaux » qu'ils connaissent, Thierry et Frédéric, en affaire dans le commerce de la pierre semi-précieuse. Mal leur en prend. Affolé par la foule qui vient les menacer à leur tour, le premier semble avoir sauvé peu glorieusement sa vie... [en chargeant](#) Roberto et Sébastien. Ces derniers sont emmenés sur la plage, tabassés.

La « justice »

Suit un surréaliste « procès » devant des centaines de villageois entre fête et surexcitation. « *Il y avait énormément de gens, y compris des femmes et des enfants. On se serait cru aux jeux du cirque* », racontera un témoin. Les deux hommes sont tour à tour accusés de trafic d'organes et de pédophilie. « *Qu'est-ce que vous faisiez là-bas à 05H00 du matin ?* », interroge- en bon français, dénotant un certain niveau social - une femme qui s'improvise accusatrice (1). « *C'est pas homosexuel quand même ?* » Sur les enregistrements, on entend la réponse terrorisée de Sébastien : « *Non. Je ne suis pas homosexuel, madame* ». « *Je n'aime pas les enfants, surtout pas, et je n'aime pas les personnes qui ont des rapports sexuels avec les enfants.* » - « *Tu n'aimes pas les enfants ?* » - « *J'adore les enfants, si, j'ai une petite fille, j'aimerais pas qu'on lui fasse ça.* » Un homme menace Sébastien de le livrer à la foule s'il « *ne (dit) pas la vérité* ». Lui répond en sanglotant: « *Je raconte que la vérité, strictement que la vérité* ».

Deux longues heures s'écouleront encore, durant lesquelles Sébastien et Roberto tenteront d'infléchir leurs bourreaux. « *On va à l'église, on va prier pour les enfants, on va prier pour tout le monde. Faut arrêter tout ça* », supplie Sébastien. Alertée à de multiples reprises, la gendarmerie locale n'intervient pas. À quelques dizaines de mètres, à l'abri d'hôtels sécurisés, d'autres touristes peuvent apercevoir la scène, impuissants ou terrorisés.

Des vidéos filmées par des participants du lynchage – certains ont apporté leur caméscope - et fièrement postées sur internet montreront la longue agonie des deux hommes. On y entend les derniers mots audibles de Sébastien : « *Je suis quelqu'un de bien. C'est ça la vérité* ». On y voit ses derniers moments, nu, étendu sur le sable, un pneu autour de la taille, roué de coups avant d'être brûlé sur un bûcher, au milieu des cris de joie d'un public nombreux frappant dans ses mains.



Foule aux abords du bûcher, au matin du 3 octobre

Puis l'agonie de Roberto, plus violente et insoutenable encore. Le jour se lève. La mort des deux *vazahas* ne suffit pas à apaiser la foule. Douze heures plus tard, elle retrouve et s'empare enfin de Zaidou au volant de sa 4L, qui n'a pu s'enfuir bien loin sur cette île de 15 kilomètres de long. Il est à son tour torturé et brûlé vif.

Hypothèses

Des enquêtes ultérieures (dont celle de nos confrères du [Parisien](#)) ont évoqué de nouvelles pistes susceptibles d'éclairer le contexte. Celle de la politique : le meeting du futur président de la République, alors candidat, devait se tenir dans les jours suivants. Désireux de créer des désordres, un politicien local adverse, Joseph Yoland (2), aurait fait venir sur l'île des hommes de mains et appelé au meurtre d'expatriés sur les ondes de sa radio locale. Actif dans le business de la pierre semi-précieuse, il aurait également voulu en éliminer les deux Français un instant menacés par la foule, Thierry et Frédéric. La fureur se serait fortuitement détournée sur les deux autres européens.

Les deux hypothèses intéressent peu les familles des victimes qui n'avaient, en tout état de cause, rien à y voir. Elles ne changent pas la singularité du crime, bel et bien collectif. Le « coup de folie » de Nosy Be, comme on l'a délicatement qualifié par la suite, s'est au total déchaîné durant près de vingt-quatre heures, impliquant au moins un demi-millier de participants, au su d'une grande partie de la population locale. Les longues supplications et l'innocence relativement évidente des suppliciés n'a arrêté personne. Aucune autorité locale policière, administrative, coutumière ou religieuse, ne s'est interposée. Nul, en outre, n'a exprimé de grands regrets par la suite.

L'autre lynchage

Ce n'est pas tout. Sébastien Judalet et Roberto Gianfalla subiront encore un lynchage posthume, médiatique. Survenant en public dans un lieu touristique connu, la nouvelle est rapidement diffusée. Les médias – y compris français - en font pourtant souvent une présentation peu favorable aux victimes. Sans doute la première accusation – le trafic d'organe - s'émousse-t-elle rapidement. À qui prend la peine de réfléchir, elle apparaît vite scientifiquement invraisemblable (un prélèvement requiert une haute compétence chirurgicale et des moyens techniques complexes de conservation) voire, en l'espèce, assez loufoque (deux routards découpant un corps sur une plage pour en rapporter des pièces en France par leur lointain vol charter dans l'espoir de les commercialiser...).

Celle de pédophilie, en revanche, se vend mieux et résonne bien avec la réputation de Nosy Be, associée au tourisme sexuel. Dans les jours qui suivent le drame, la presse d'abord, les réseaux sociaux dans sa foulée développent à l'envi ce thème, laissant entendre que les deux lynchés étaient vraisemblablement des prédateurs victimes d'une colère certes barbare mais compréhensible d'une foule excédée, qu'ils avaient en tout cas payé pour quelque chose. Après la perte de leur fils ou frère, les familles n'en ont pas fini avec la rumeur.



Sébastien Judalet

En France, pourtant, le parquet de Bobigny, où est domicilié Sébastien, ouvre immédiatement une enquête. Son domicile est perquisitionné, ses proches et voisins interrogés, son ordinateur passé au crible comme ses mails et ses comptes bancaires. Résultat formel communiqué deux semaines plus tard : « *Aucun élément confortant la rumeur de pédophilie* » et encore moins, évidemment, celle de trafic d'organe. Rien de suspect dans une vie simple et transparente. La mémoire de Roberto, domicilié en France mais de nationalité italienne, ne bénéficie pas de l'enquête. Il n'en est pas moins blanchi par les autorités malgaches qui concluent, dans une note transmise le 12 novembre à l'ambassade d'Italie, que « *la piste de la pédophilie* » est écartée. Sébastien et Roberto sont innocents de tout ce dont « on » - population, rumeur locale ou numérique, médias - les ont chargés, lors de leur mise à mort et après.

La solitude des familles

La justice française, cependant, n'est pas qualifiée pour enquêter à Madagascar. Au terme de conventions judiciaires entre les deux pays, elle doit attendre l'issue de l'instruction malgache. Celle-ci aboutit à une trentaine d'arrestations. Durant les deux années de son déroulement, les familles des victimes ne reçoivent aucune autre information que celles glanées dans les journaux ou sur internet. Couple modeste de la région d'Angers, les parents de Sébastien ont dû assurer sans l'aide des autorités française le rapatriement du corps de leur fils. « *La seule carte de condoléances que j'ai en main m'a été adressée par Mme Voynet, Maire de Montreuil* », résume Maurice Judalet, le père de Sébastien, policier retraité.



Les parents de Sébastien Judalet.
(DR)

Un courrier signé du ministre des affaires étrangères français Laurent Fabius leur promet en 2013 « *des réponses précises vous seront apportées à chacune des étapes de la procédure* ». Il n'en sera rien, observent-ils aujourd'hui, et nul ne les prévient même ... de l'ouverture du procès, initialement prévue ce 9 septembre dernier et reportée à ce 5 octobre. Ils l'apprendront par la presse, elle-même tenue à distance. Les autorités diplomatiques françaises que nous avons contactées à plusieurs reprises à Madagascar et à Paris lors de l'instruction se sont refusées à nous donner la moindre information, même formelle, sur le sujet. Réponse sèche d'un diplomate : « *c'est très sensible* ».

Enjeux

La tuerie de Nosy Be provoque immédiatement, en effet, des répercussions collatérales. Elle conduit la France, d'où viennent la majorité de ses touristes à la classer en « zone orange », déconseillée aux visiteurs. Résultat : le tourisme, 80 % des ressources de l'île s'effondre. Une catastrophe pour ses 40 000 habitants parmi lesquels ... 700 Français, dont bon nombre vivent de cette activité. Ils s'alarment et le font savoir. Les relations franco-malgaches, par ailleurs sont à un moment important. Sous la pression internationale, un nouveau président, francophile, est enfin élu à Madagascar en décembre 2013 après des années de crise qui ont mis le pays au bord de la guerre civile. Il convient de ne pas entraver l'embellie économique espérée de cette normalisation.



Publicité pour Nosy Be

(site de l'office du tourisme, capture)

En mai 2014, la classification « orange » française est levée. Les affaires de Nosy Be peuvent reprendre, à l'indignation des parents de Sébastien qui lui ont dédié un site pour défendre sa mémoire mais aussi appeler à fuir cette destination. Qualifiant le lynchage d'incident ou de « malheureux fait divers », la presse locale évoque sa « *situation apaisée* », sa juste « *dé-diabolisation* » et la « *relance du tourisme* ». C'est aller un peu vite. Naguère bondée, l'« *île aux parfums* » – affectée de surcroît par des difficultés de transport aérien - n'affiche plus à la mi-2015 qu'un taux de remplissage hôtelier de 25 %. « *La plaie est encore loin d'être cicatrisée* », déplore *l'Express* de Madagascar. *Il est clair qu'il faudra encore du temps pour qu'on oublie cet épisode sombre* ».

La catastrophe n'est pas seulement locale. Vitrine de Madagascar, Nosy Be était la destination d'un bon tiers de ses visiteurs, déjà raréfiés sous l'effet d'une dégradation générale. Alors que l'instabilité politique menace à nouveau le pays économiquement plus exsangue que jamais, que la misère s'y est ces dernières années aggravée, le procès de la sombre nuit du 3 octobre 2013 risque de venir en faire resurgir des ombres, bien encombrante pour son image.

Source : <http://information.tv5monde.com/info/le-lynchage-de-nosy-be-en-proces-l-ombre-resurgie-d-une-nuit-d-horreur-57869>